

## AUTORISATION DE VENTE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES

### DELIBERATION

N° 2023\_22

#### Nombre de membres

En exercice	24
Présents	16
Pouvoir	3

#### Votes

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

#### Date de la convocation

26 juin 2023

#### Secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT

**Considérant** que le SMICTOM de Sologne est propriétaire d'une benne à ordures ménagères avec lève conteneurs de 26T,

Année d'acquisition	Type de matériel	N° Identification
2009	Benne à ordures Ménagères de 26T VOLVO FM 330	N°314 Immatriculation :AG 314 QP

**Considérant** que les coûts de réparation de ce véhicule deviennent trop importants,

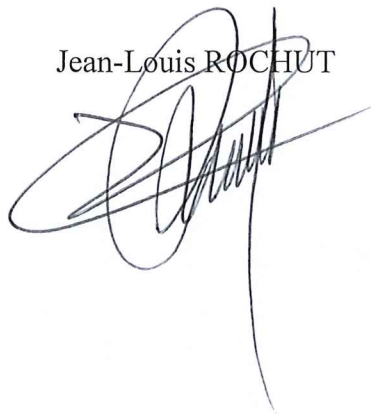
Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à conclure la vente du véhicule détaillé ci-dessus.
- **Autorise** le Président à sortir de l'inventaire du syndicat le véhicule concerné.
- **Autorise** le Président à signer les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

